

Les héritiers du roi de France vont recevoir leur héritage

Aujourd'hui le prétendant au trône de France est le Prince Jean IV d'Orléans, né en 1965, Duc de Vendôme, descendant de Louis Philippe, dernier roi de France de 1830 à 1848. Ceci pour la majorité des royalistes.

Le prince Jacques et la princesse Hélène d'Orléans ont entamé une action en justice pour retrouver les biens légués par le [Comte de Paris](#),



à la Fondation Saint-Louis, reconnue d'utilité publique, qui assure leur gestion.

Il y a le château d'Amboise, le Chapelle royale de Dreux & 70 dessins réalisés par Louis XIV à 7 ans. Le Roi-Soleil, encore gamin, avait en effet dessiné des châteaux entourés de remparts. Maître Olivier Baratelli, l'avocat des deux héritiers, les estime à 50 millions d'euros.

D'après Me Baratelli, le comte de Paris voulait disperser sa fortune pour ne rien laisser à ses 9 enfants : il avait une si haute idée de lui-même qu'il devait être le seul prétendant au trône de France.

Mais les héritiers réclament 75 % du patrimoine . Le conseil de la Fondation, de son côté estime que tout est légal. La Fondation St Louis se dit prête à restituer les biens mobiliers légués par le Comte de Paris en 1976. Mais elle estime que les châteaux n'ont qu'une valeur historique .

Le Tribunal de Grande Instance a tranché. Les héritiers ont obtenu gain de cause et vont récupérer les biens mobiliers .

Mais les châteaux et les chapelles vont rester à la fondation , donc à la France .

L'HISTOIRE :Les "légitimistes" qui n'ont pas accepté l'accession au trône de Louis-Philippe, désignent comme futur roi Louis XX de Bourbon, né en 1974), Duc d'Anjou, L' aîné des descendants mâles d'Hugues Capet est le descendant direct de Louis XIV